



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024 - 2025

### Organisation annuelle des cours

Les cours auront lieu jusqu'au samedi inclus de chaque vacance scolaire. Il n'y aura pas de cours durant les vacances scolaires, cependant des stages et/ou des cours exceptionnels pourront éventuellement être proposés en fonction de la demande.

Les élèves inscrits en début d'année dans un cours, pourront se voir proposer des cours supplémentaires par les professeurs et/ou la direction (CURSUS). Les cours supplémentaires peuvent également être demandés par l'élève et ses parents dès l'inscription et seront validés par les professeurs et la direction. En cas d'acceptation, les parents s'engagent à ce que l'élève soit présent à tous les cours CURSUS.

Dès l'inscription, l'élève sera affecté à un groupe correspondant à son âge et à son niveau. Seuls les professeurs et la direction pourront proposer aux parents ou représentant légal, un cours plus adapté au niveau de l'élève si cela s'avère nécessaire (classe supérieure comme inférieure). Cette modification peut intervenir à tout moment de l'année. Par conséquent, après consultation des parents, le cours de l'enfant pourra changer de jour et d'horaire.

Tout planning établi est susceptible de changements les premières semaines de cours.

### Adhésions et cotisations

Chaque membre devra fournir obligatoirement, dès son arrivée, un certificat médical de moins de trois mois notifiant son aptitude à la pratique de la danse. L'élève majeur, ou le représentant légal dans le cas d'un élève mineur atteste sur l'honneur bénéficier d'assurance responsabilité civile.

**L'adhésion** est fixée par les membres de bureau. Elle est due par chacun des membres au moment de l'inscription, quelle que soit la date de l'arrivée en cours d'année.

**Les frais** de gestion sont fixés par les membres du bureau. Ils sont dû par cours pris par l'adhérent. Ils correspondent aux frais liés à un studio privé (entretien, électricité, eau, location, charges...)

**La cotisation annuelle** est due dans son intégralité. Le paiement pourra être effectué de façon annuelle ou mensuelle, et sera dû dès l'inscription (pour les paiements au mois, tous les chèques sont donnés à l'inscription et sont encaissés le 1er de chaque mois).

Tout paiement par chèque qui ne pourrait être honoré (interdit bancaire, insuffisance de provision, refus banque...) fera l'objet d'un recours par voie d'huissier à la charge de l'adhérent, après deux présentations en banque. Simultanément l'élève ne sera plus accepté en cours jusqu'à régularisation de son dossier. Un mail d'information sera envoyé au titulaire du chèque en cas de refus bancaire.

Il pourra être demandé une participation concernant d'éventuelles sorties avec les élèves, l'achat de costumes pour les différentes manifestations, ou de prêter des vêtements ou accessoires. Tout refus pourra entraîner la non-participation de l'enfant à la manifestation.

Aucun remboursement n'est possible en cas de retrait temporaire ou définitif d'un élève, quel qu'en soit les motivations.

Aucun autre motif ne donnera lieu à dérogation du présent règlement.

En tant qu'adhérent, une assemblée générale se tiendra en cours d'année, la convocation sera adressée, à chaque élève majeur ou représentant légal, à l'adresse mail transmise lors de l'inscription.

### TENUE

Les élèves doivent porter à chaque cours leur tenue de danse commandée auprès des membres du bureau lors de l'inscription ou achetée par vos soins en respectant le code couleur et vêtements du cours.

- **Classique** : elle se compose d'une paire de collants, d'une tunique et d'une paire de chaussons commandée par nos soins à l'inscription.
- **Jazz, Contemporain et Street** : elle est composée d'un ensemble avec notre partenaire PANZERI, Brassière, short, collant, sweat. Vous avez la possibilité de vous fournir auprès d'autres marques mais bien respecter le code couleur noir et la tenue.

Le renouvellement des tenues (pour des questions de taille ou de pointure) peut se faire tout au long de l'année.

Pour des questions d'hygiène et de respect, la tenue devra être propre au début de chaque cours. Il est rappelé qu'il est impératif de ne pas porter de sous-vêtements sous la tunique.

Les élèves doivent venir aux cours avec les cheveux correctement attachés en chignon, pour le classique, en queue de cheval pour le jazz ou le contemporain. Une barrette discrète peut être ajoutée pour maintenir les cheveux de la frange, afin qu'ils ne gênent l'élève pendant le cours.

Pour des questions de sécurité, aucun bijou, montre ou autre accessoire risquant de causer des blessures n'est autorisé en cours.

**Pour les classes Concours.** La tenue officielle PANZERI est **OBLIGATOIRE**, elle est composée d'une veste Team France, d'un pantalon de Jogging, d'une brassière, d'un sac de sport et d'une housse de costume. A commander, lors de l'inscription en classe concours.

## Bonnes pratiques

Pour des raisons sanitaires les parents ne pourront pas entrer dans les vestiaires ou rester dans le studio pendant les cours. De ce fait, tout élève dans l'incapacité de se préparer en toute autonomie : habillage, coiffure, doit impérativement arriver habillé(e) et coiffé(e) au studio.

Pour le respect de tous, l'élève devra être présent et en tenue à l'heure exacte de son cours. Les parents devront impérativement prévenir la direction en cas d'absence par message (WhatsApp...).

### **A mon arrivée au studio :**

- Je m'engage à enlever mes chaussures avant de pénétrer dans les vestiaires, des rangements à chaussures sont installés à l'entrée du studio, je les remets qu'en sortant.
- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans les parties communes du studio. Pour la sécurité et la santé de tous, il est impératif de se désinfecter les mains entre la salle et les vestiaires compris en entrant et en sortant.
- Les vestiaires sont ouverts pour déposer vos affaires et vous changer si besoin.
- Une fois prêt, je vais en salle de cours où mon professeur m'y attend.

Le respect de tous est indispensable envers mon professeur, les membres du bureau ainsi que le respect du matériel à votre disposition. Tout comportement irrespectueux, agressif et/ou violent à l'égard d'autres élèves, du professeur ou membres de l'association sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive, en fonction de la gravité de la situation.

- Pendant le cours, l'association se réserve le droit de filmer ou photographier les élèves durant les cours, spectacles ou autres manifestations avec le professeur, en accord avec l'élève ou le parent de ce dernier. Un formulaire d'autorisation est transmis lors de l'inscription qui doit être joint au dossier dûment complété.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

Tout comportement irrespectueux, agressif et/ou violent à l'égard d'autres élèves, du professeur ou membres de l'association sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive, en fonction de la gravité de la situation.

Les parents et les personnes désignées devront être joignables à tout moment pendant les cours. Il conviendra à chacun d'aviser la direction en cas de modification des coordonnées.

Les élèves mineurs ne pourront quitter seuls le studio que sur autorisation écrite des parents. Ces derniers pourront également fournir une liste des personnes autorisées à venir chercher leur enfant à la sortie des cours.

Si vous avez besoin d'échanger, merci d'envoyer un message à Mme FRANKOVICH Gaëlle via Whatsapp au 06 99 57 40 63 pour évoquer le sujet ou bien prendre rendez-vous.

## Absences

Toute absence en cours devra être informée et justifiée. Après 3 retards ou 3 absences injustifiées au cours l'année, la direction se réserve le droit d'exclure l'élève de l'association de façon temporaire ou définitive.

Toute absence injustifiée de 3 semaines consécutives, entrainera systématiquement la non-participation de l'élève au spectacle de fin d'année. En sus, la direction se réserve le droit d'exclure l'élève de façon temporaire ou définitive.

Dans le cadre d'une procédure d'exclusion, les parents ou représentant légal, seront convoqués au préalable, auprès du bureau, par courrier recommandé avec accusé réception. En cas de non-présentation à cette convocation, la décision prise par le bureau sera ferme et définitive.

En cas d'exclusion temporaire ou définitive toutes sommes versées à l'association ne seront pas restituées (adhésion, cotisation, frais annexes).

## GALA / MANIFESTATIONS

Notre Gala a lieu une fois par an, situé à *L'Espace Pierre Bachelet La Cartonnerie, 824 Avenue du Lys 77190 Dammarie-les-Lys*. Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 3 ans ne sont pas autorisés dans la salle de spectacle.

L'achat des places se fera par un lien de paiement, à un tarif unique pour la journée afin de pouvoir assister à un et/ou deux galas.

Les Costumes de scène seront à la charge des danseurs, l'école ne pouvant stocker les costumes d'année en année, cela permet aussi à nos danseurs de repartir avec un souvenir de son année. Un lien de paiement sera envoyé dans l'année courant janvier.

Il pourra être demandé une participation concernant d'éventuelles sorties avec les élèves, l'achat de costumes pour les différentes manifestations, ou de prêter des vêtements ou accessoires. Tout refus pourra entrainer la non-participation de l'enfant à la manifestation.

**CE REGLEMENT SERA A SIGNER POUR VALIDATION SUR LA FEUILLE D'INSCRIPTION ET À GARDER EN VOTRE POSSESSION**